

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 174)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 189

présenté par
M. Colas-Roy

à l'amendement n° 2 de M. Saddier

ARTICLE 7 BIS

Au début de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« pour lequel »

les mots :

« dans le périmètre duquel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.